

G.O.J/14/09/83
MINISTRE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES ADMI-
NISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
=====

LE DECRET N° 84/126 du 30/01/84
portant intégration dans la magistrature
Congolaise de Mme MACOSSO Emilie Pauline
Chantal épouse LIMBONGO-NGOKA.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

(/ i s a s ;

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi 42/61 du 20 juin 1961 portant statut de la
Magistrature ;
(/u le décret 183/61 du 3 août 1961 portant application de
la loi 42/61 du 20 juin 1961 susvisée ;
(/u le décret 62/150/EF du 9 mai 1962 fixant le régime de
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u la loi 53/83 du 21 avril 1983 portant réorganisation
de la Justice en République Populaire du Congo ;
(/u le décret 75/390 du 26 août 1975 abrogeant et rempla-
çant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 août 1961
portant application de la loi 42/61 du 20 juin relatif au statut
de la Magistrature ;
(/u l'ordonnance 35/77 du 28 juillet 1979 relative à l'exer-
cice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
(/u le décret 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26 janvier 1981
au décret 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux inté-
rim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 82/247 du 19 mars 1980 portant attributions
et réorganisation du Ministère de la Justice ;
(/u le décret 83/320 du 3 mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le dossier présenté par l'intéressée.

LE DECRETE ;

.../...

ARTICLE 1ER.- Madame MACOSSO Emilie Pauline Chantal, épouse LIMBOGO-NGOKA, née le 28 Janvier 1951 à Pointe-Noire Auditrice de Justice, Titulaire de la Maîtrise en Droit et du Diplôme de l'Ecole Nationale de la Magistrature de Paris (France) est intégrée dans la magistrature congolaise, en qualité de Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 1^{er} échelon de la hiérarchie du corps judiciaire (indice 830).

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de prise de service, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 30 Janvier 1984

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice,

Minibembe

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-

AMPLIATIONS :

P.M CAB 1
MJ-CAB 1
COUR SUPREME 1
DGB 1
DCF 1
INTERESSEE 1
BC 1
JORPC 1/8.-